

# LE DÉPARTEMENT DOTE CHAQUE ASSISTANTE MATERNELLE DE DEUX MASQUES BARRIÈRE

## 9 000 MASQUES DISTRIBUÉS VIA LE RÉSEAU DES RAM

Afin de permettre l'accueil du jeune enfant par les assistant(e)s maternel(le)s, en répondant à une double exigence de sécurité - celle des personnels en contact avec les enfants ainsi que celle des familles des enfants - le Département de la Manche a décidé de fournir gratuitement deux masques en tissu de catégorie 2 aux 3 957 assistantes maternelles en activité sur le territoire.

### DEUX MASQUES OFFERTS GRATUITEMENT PAR LE DÉPARTEMENT

Cette commande s'inscrit dans la cadre d'un achat par le Département de 100 000 masques en tissu à destination des professionnels. Ces masques sont livrés en kit et assemblés par la structure associative Fil & Terre basée à Cherbourg-en-Cotentin.

Le Département prévoit une livraison semaine 21 des masques aux 47 Relais des Assistantes Maternelles (RAM) de la Manche. Ces derniers prendront contact avec les assistant(e)s maternel(le)s de leur secteur afin de leur communiquer le mode opératoire de distribution.

**Pour rappel, le Département, via le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), délivre les agréments aux assistantes maternelles précisant les horaires d'accueil autorisés (à la journée ou en périscolaire), l'âge et le nombre de mineurs accueillis. L'assistant maternel peut choisir d'exercer son métier à titre indépendant (en "libéral") ou au sein d'une crèche familiale.**

### RECOMMANDATION POUR LES PARENTS DONT LES ENFANTS SONT CONFISÉS À DES ASSISTANTES MATERNELLES

Il est de la responsabilité de l'employeur d'assumer la mise à disposition de masques à ses employés. Dans sa démarche « 1 habitant = 1 masque », le conseil départemental a

choisi de doter chaque habitant de la Manche d'un masque alternatif.

Pendant toute la durée du confinement, l'accueil par les assistants maternels a été maintenu dans la Manche afin de permettre aux professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, mais aussi à tous ceux dont l'activité est maintenue sur leurs lieux de travail, de continuer à soigner, à aider les plus vulnérables et à assurer les services dont les Manchois ont besoin pendant le temps du confinement.

La mobilisation des établissements et des professionnels de l'accueil du jeune enfant sont indispensables à la sortie progressive du confinement. La mission de ces professionnels est d'autant plus difficile qu'il leur faut accueillir, souvent dans leur propre domicile, de jeunes enfants en les protégeant, en se protégeant eux-mêmes mais aussi, leurs proches.

Les enfants âgés de moins de 6 ans ne doivent pas porter de masques (risque d'étranglement ou d'étouffement) mais le port du masque est recommandé aux adultes qui les prennent en charge. Les employeurs des assistants maternels que sont les parents, vont donc recevoir, de la part du conseil départemental un masque pour chacun de leur enfant. Ce masque ne sera pas utilisé par l'enfant : il est recommandé, pour assumer sa responsabilité d'employeur, d'en faire don à l'assistante maternelle qui garde son enfant. En remettant à son assistant maternel le masque qu'il a

reçu pour son enfant de moins de 6 ans, le parent protège sa famille mais aussi son salarié, assistant maternel.

C'est un acte de civisme et de solidarité.

### **1,2 MILLION DE MASQUES COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT :**

La commande « 1 habitant = 1 masque » s'ajoute à toute une série de commande et de livraisons de masques effectuées par le Département. Petit rappel :

- Achat de 2 millions de masques chirurgicaux conjointement avec la Région Normandie, les départements du Calvados et de l'Orne. 80% des 135 000 masques à destination de la Manche ont été réquisitionnés par l'ARS (95 000 €).

- Achat de 500 000 masques chirurgicaux jetables à destination des professionnels de santé de la Manche en contact avec du public (336 000 €).

- Achat de 100 000 masques en tissu à destination des professionnels. Masques livrés en kit et assemblés par structure associative Fil & Terre (300 000€)

- Achat de 14 000 masques en tissu, lavables et réutilisables pour la protection des agents du conseil départemental (84 000 €)

- Livraison de 20 000 masques à usage unique et de gel hydro-alcoolique jeudi 30 avril pour les agents du Département travaillant dans les collèges. Tous les collèges ont été livrés. et deux autres livraisons sont prévues d'ici l'été.

- Commande de 50 000 masques en tissu pour les collégiens (2 masques par collégien) pour une livraison 2e quinzaine de mai.

- Appel d'offre lancé pour un marché de fourniture de masques chirurgicaux, de masques FFP2, de masques chirurgicaux en tissu, de sur-blouses, de sur-chaussures, de charlottes et de lunettes de protection pour un montant de 3,4 millions d'euros HT

Au total, sans compter l'appel d'offre en cours, c'est 1,2 million de masques (masques chirurgicaux et masques barrière en tissu) ont été commandés par le Département pour un coût total de 4,2 millions d'€.

#### CONTACTS PRESSE

**Nicolas Bourdet**  
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84  
nicolas.bourdet@manche.fr

**Héloïse Caillard**  
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61  
heloise.caillard@manche.fr

**Alexandra de Saint Jores**  
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96  
alexandra.desaintjores@manche.fr